

2020

**HÉBERGEMENT D'URGENCE
POUR DEMANDEURS D'ASILE
HUDA niveau 2**

Katia DELECROIX
Directrice

Audrey DUCOMMUN
Chef de service

Jean-François DIDOT
Coordonnateur

47 rue de la Commanderie
54000 NANCY

Tél. : 03 83 19 21 31

Fax : 03 83 19 21 39

Courriel :
sao-demandeasile@asso-ars.org
huda2@asso-ars.org



MISSION

Hébergement et accompagnement de personnes en demande d'asile, conformément à la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile. Cette mission se décline autour de différentes activités :

- l'accueil et l'hébergement des personnes en situation de demande d'asile sur orientation des services de l'OFII (466 places),
- l'accompagnement administratif et social de ces ménages particulièrement l'aide à la constitution du dossier OFPRA et au recours,
- réaliser les orientations des publics selon leurs situations administratives.

FINANCEMENT

État - Immigration et Asile : accueil et hébergement des demandeurs d'asile (BOP 303)

ÉQUIPE

Personnel administratif

Direction	0,25 ETP
1 secrétaire	1,00 ETP

Personnel social

1 chef de service éducatif	1,00 ETP
1 travailleur social coordonnateur	1,00 ETP
11 travailleurs sociaux	11,00 ETP

ACTIVITÉS 2020

Public accueilli

43 ménages dont :

- 11 familles monoparentales
- 19 couples avec ou sans enfants
- 13 personnes isolées

117 personnes dont :

- 29 hommes
- 40 femmes
- 48 enfants

Hébergement sur l'année*

Nombre de personnes : ... **502**

137 694 nuitées

Moyenne journalière : **377**

Taux d'occupation : **81 %**

*Le nombre de places mobilisées a varié au cours de l'année

Activité au quotidien

Nombre de passages au service : 2 431

Moyenne journalière : 11 ménages

Fréquentation minimale : 1 ménage

Fréquentation maximale : 23 ménages

SOMMAIRE

1 - INTRODUCTION	2
2- LA FINALISATION DU PLAN REGIONAL SPECIALISE : UN HUDA NIVEAU 2 DE 466 PLACES	3
a- Le parc d'hébergement de l'HUDA 2 de 466 places	3
I - Hébergement collectif et semi-collectif : 159 places	3
II- Hébergement diffus en Logements éclatés sur le Grand Nancy, le Val de Lorraine, le Lunévillois et les Terres de Lorraine - 285 places	4
b- Le fonctionnement et l'organisation du service	7
c- La pluralité des missions des travailleurs sociaux au sein de l'HUDA	8
3- ACTIVITE 2020 - les données chiffrées	11
a- Caractéristiques du public accueilli	11
b- Tranches d'âges et sexe des personnes arrivées en 2020 comparé à 2019	12
c- Typologies des ménages arrivés en 2020	13
d- Nationalités des personnes accueillies au sein du dispositif	15
e- Durée de séjour	17
f- Situation administrative des ménages au regard de leur droit au séjour	19
g- Les orientations effectuées	21
h- L'Accompagnement des réfugiés et régularisés	23
i- L'interprétariat	24
4 - PERIODES MARQUANTES EN 2020 ET PERSPECTIVES	24
a- Les répercussions de la crise sanitaire dans l'organisation du service et l'accompagnement du public	24
b- Les actions et projets collectifs	26
c- Les problématiques santé au cœur des accompagnements globaux des travailleurs sociaux ..	27
d- La situation du public en présence induite au sein du dispositif	28
e- L'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA)	29
f- Un contexte de travail en perpétuel mouvement	30
5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	32
6 - GLOSSAIRE	33

1 - INTRODUCTION

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire mondiale sans précédent, impactant l'organisation du service et les modalités d'accompagnement et de prise en charge du public.

Malgré ce contexte de crise, l'ensemble des professionnels de l'HUDA a su faire preuve d'engagement, de solidarité, de réactivité et de disponibilité tout au long de l'année.

L'ensemble des professionnels ont su s'adapter à de nouvelles modalités de fonctionnement et de travail, notamment avec le renforcement de l'utilisation des outils numériques qui ont été nécessaires au déploiement du télétravail.

La notion de distance, très présente cette année pour lutter contre ce virus, ne se conjugue pas facilement avec le lien social et l'accompagnement des publics les plus fragiles. L'équipe a su faire preuve d'innovation et d'ingéniosité pour soutenir les personnes accueillies, maintenir le lien et poursuivre l'accompagnement dans les démarches liées à la situation administrative et le quotidien des familles et des personnes isolées hébergées.

Cette crise a mis en lumière, un peu plus encore, l'isolement, la précarité et la fragilité de ces publics : fracture numérique, décrochage scolaire, violences intrafamiliales, souffrances psychologiques, ...

Tous confrontés au même risque, cette crise sanitaire a fait émerger de nombreuses réflexions, a bousculé les croyances, le rapport entre l'aidant et l'aidé, a fait ressurgir la vulnérabilité de certains mais aussi la capacité d'agir d'autres, le rapport aux priorités, à l'essentiel.

2- LA FINALISATION DU PLAN REGIONAL SPECIALISE : UN HUDA NIVEAU 2 DE 466 PLACES

a- Le parc d'hébergement de l'HUDA 2 de 466 places

Le déploiement progressif de places supplémentaires au sein de l'HUDA 2, suite à l'extension, s'est mis en place en plusieurs phases, dans le courant de l'année 2019, pour atteindre un total de 466 places fin 2019.

Le nombre de personnes présentes au sein du dispositif demeure sensiblement identique tout au long de l'année 2020. Au total, 502 personnes ont été hébergées par l'HUDA 2 dont 117 nouveaux accueillis.

Sur une offre de 466 places en 2020, **159 places sont en collectifs ou semi-collectifs et 285 places sont réparties dans du logement diffus** sur les secteurs du Grand Nancy, du Val de Lorraine, du Lunévillois et des Terres de Lorraine.

L'ensemble des logements et places disponibles (444 places au total), déclinées ci-dessous, ne tiennent pas compte de la réduction de 24 places qui fait suite à d'importants travaux de réhabilitation d'un bâti situé au 27 rue de Paris à Nancy. L'ensemble des personnes hébergées au sein de ce site ont dû être réorientées dans d'autres logements entre le mois de mai et le mois d'août 2020, afin d'entamer les travaux de réhabilitation de l'immeuble. Cet immeuble a, par la suite, été réattribué à un autre dispositif du pôle asile de l'ARS.

I - Hébergement collectif et semi-collectif : 159 places

Tous les sites permettent aux ménages accueillis de rester autonomes dans leur vie quotidienne et de préserver l'intimité des ménages. Ils sont tous équipés de coins cuisines (individuels ou à partager) et de sanitaires.

Les ménages assument eux même leur ravitaillement et leur restauration. Les rythmes de vie et les habitudes alimentaires de chacun sont ainsi préservés.

➤ La résidence hôtelière Saint-Georges à Nancy

Capacité de 66 places

- ✓ Bâtiment sur trois niveaux situés au cœur de ville
- ✓ 28 studios pouvant accueillir d'une à quatre personnes. Ces studios sont meublés de lits simples ou doubles, d'armoires, d'un espace sanitaire et d'une kitchenette
- ✓ Une salle commune au rez-de-chaussée permet également de recevoir les personnes en entretien
- ✓ Résidence accueillant par la proximité des lignes de transport et l'accès rapide au CHU, des personnes avec une problématique de santé

➤ **La résidence sociale Jacques Cordier à Toul**

Capacité de 79 places

- ✓ Établissement géré par l'association de gestion et d'animation du foyer Aristide Briand (AGAFAB)
- ✓ 29 studios. Chaque studio est équipé d'un coin cuisine et d'un bloc sanitaire individuel. Une salle est spécifiquement mise à disposition pour organiser des réunions d'informations collectives ou de régulation.
- ✓ Un bureau d'entretien est à disposition des travailleurs sociaux.

➤ **La résidence sociale Aristide Briand à Neuves-Maisons**

Capacité de 14 places

- ✓ Établissement géré par l'association de gestion et d'animation du foyer Aristide Briand (AGAFAB)
- ✓ 9 studios (4 studios pouvant accueillir une personne et 5 studios pouvant accueillir deux personnes – pas de colocation possible). Chaque studio est équipé d'un coin cuisine et d'un bloc sanitaire individuel.
- ✓ Une chambre homologuée PMR est accessible sur ce site.

II- Hébergement diffus en Logements éclatés sur le Grand Nancy, le Val de Lorraine, le Lunévillois et les Terres de Lorraine - 285 places

L'ARS loue à des bailleurs publics ou privés un total de 71 logements, répartis sur les différents territoires.

➤ **48 logements dans l'agglomération Nancéenne - 171 places**

Dans l'ensemble de ces logements, 28 places sont dédiées à l'accueil de personnes isolées, réparties dans 11 logements configurés en colocation et 2 studios pour des personnes isolées.

Nancy
Vandoeuvre-Les-Nancy
Jarville
Tomblaine
Laxou
Essey-les-Nancy
Maxéville
Malzéville
Saint-Max
Laneuveville-devant-Nancy

➤ **7 logements dans le Val de Lorraine - 42 places**

Logements dédiés à l'accueil de familles, du P4 au P7

Pont-à-Mousson
Blénod-lès-Pont-à-Mousson
Belleville
Pompey

➤ **15 logements dans le Lunévillois - 68 places**

Dans l'ensemble de ces logements, 10 places sont dédiées à l'accueil de personnes isolées, réparties dans 4 logements configurés en colocation.

Blainville-sur-l'eau
Damelevières
Dombasle
Lunéville
Varangéville

➤ **1 logement à Neuves-Maisons (Terres de Lorraine) – 4 places**

Le public de l'HUDA de niveau 2 est orienté par l'OFII régional, via la gestion d'un logiciel informatique spécifique appelé le DN@. Il s'agit de demandeurs d'asile en procédure accélérée ou de Dublinés n'ayant pas vocation à être admis en CADA, au regard de la législation et donc orienté en HUDA. Les personnes orientées sur un dispositif de niveau 2 doivent normalement être pris en charge en amont par un dispositif de niveau 1 de type CAES ou HUDA de niveau 1. La mise en place des « sas de prise en charge de différents niveaux » a pour objectif de fluidifier et ainsi réduire la problématique de l'hébergement des demandeurs d'asile en faisant correspondre davantage les besoins et les parcours à l'offre de prise en charge en matière d'hébergement.

Dès lors que le ménage a accepté l'offre de prise en charge et l'orientation, l'accueil est organisé. Les demandeurs d'asile sont accueillis en gare ou directement sur le lieu d'hébergement par le travailleur social référent.

Un contrat de séjour est signé dès l'entrée de la personne sur notre dispositif. Celui-ci fait l'objet d'une rencontre entre le ménage et le coordinateur du service.

Afin de répondre aux diverses typologies, la configuration des logements varie du P1 (colocation ou logement seul) au P7. Certains appartements peuvent être à destination des familles et sous certaines conditions à de la cohabitation.

Une partie des logements sont situés dans les grands ensembles, proches des établissements scolaires, commerces et bénéficient de la proximité des transports desservant les hôpitaux (hôpital central et CHU).

La qualité des hébergements fait l'objet d'un suivi régulier. Des états des lieux d'entrée et de sortie sont systématisés, en lien avec le service technique de l'association, afin d'assurer une maintenance régulière des logements, de l'équipement et du mobilier. Des réparations et réfections de logement en cas de besoin.

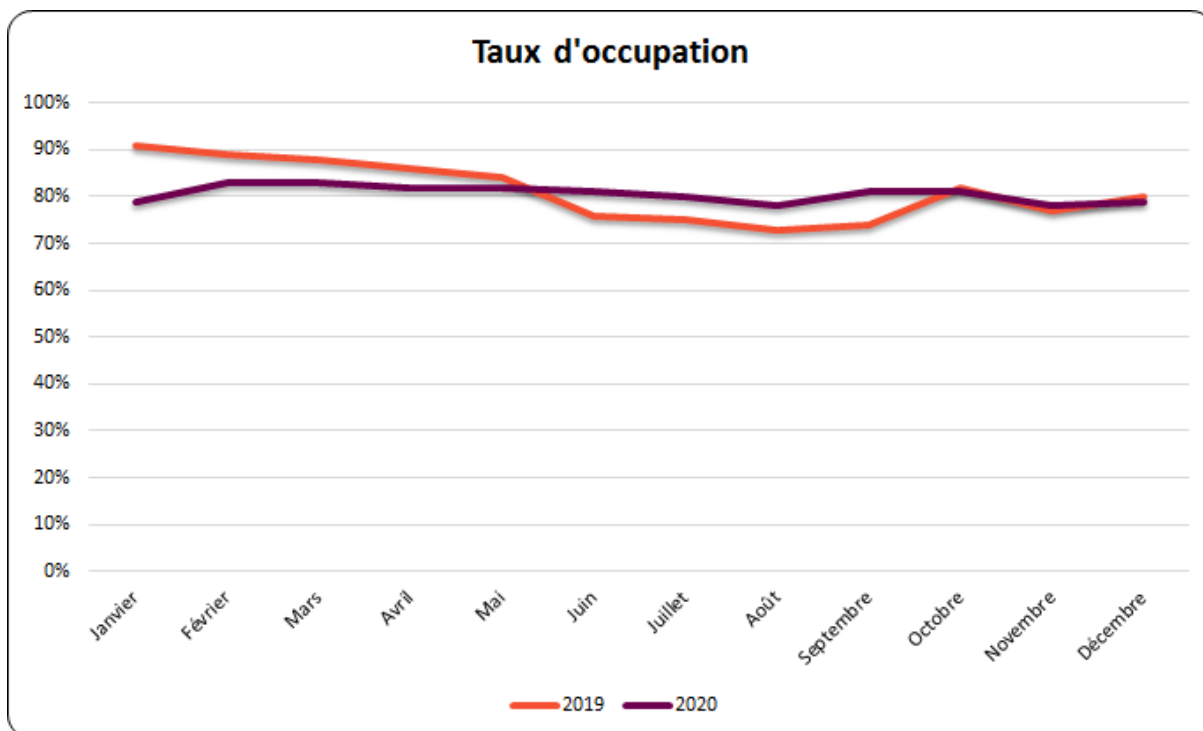
Comme c'était le cas au cours des années précédentes, la problématique de la prolifération des nuisibles (punaises de lit, cafards) demeure. Des protocoles associatifs sont mis en place afin prendre en charge de problème de santé publique, tant sur le volet préventif et curatif et un COPIL du pôle Asile a été mis en place en 2019 avec de nouveaux temps d'évaluation en 2020. Des protocoles préventifs peuvent être mis en place dès l'admission de nouveaux ménages, en cas de doute. Ces protocoles sont systématisés, à la demande de l'AGAFAB, dès l'entrée au sein des résidences sociales Jacques Cordier et Aristide Briand. La logistique inhérente à la mise en place de ces protocoles est très lourde et mobilise de nombreux intervenants (entreprises extérieures, service technique, travailleurs sociaux, encadrement...). La prévention et les protocoles de lutte contre les nuisibles représentent une part non négligeable de l'accompagnement social et est très éprouvant, tant pour le public touché que pour le personnel qui le met en œuvre. L'association s'est doté d'équipement de prévention des risques afin de sécuriser l'intervention des salariés.

Dans le courant de l'année 2020, le nombre de places proposées pour des personnes isolées (en colocation notamment) a augmenté. Au regard des besoins repérés par l'OFII, le nombre de places dédiées à ce public est encore insuffisant. De nouveaux logements et notamment 6 à 7 colocations supplémentaires, devraient se mettre en place, d'ici à la fin du premier semestre 2021.

Il y a eu moins d'orientation en 2020 que les années précédentes. Le taux de présence indue a fortement augmenté en 2020. La fermeture des frontières a rendu quasi impossible la mise en place de mesures d'ARV. La difficulté d'orientation du public avec une protection demeure. L'obtention des titres de séjour et l'ouverture des droits sont toujours très longues à mettre en place, ce qui génère un temps d'attente important pour accéder à un logement ou à de l'hébergement.

Sur l'année 2020, le taux d'occupation global de l'année est de 80.5%, contre 81% en 2019. Ce pourcentage s'explique d'une part en raison de la fermeture des frontières et des places déclarées sur le DN@, laissées vacantes en raison de la situation sanitaire et, d'autre part, en raison de l'inadéquation entre certaines places proposées et les besoins de l'OFII. Plusieurs logements de type P5 ou P6 sont restés vacants de nombreuses semaines.

À noter également que plusieurs ménages, hébergés dans un immeuble situé au 27 rue de Paris à Nancy, ont été réorientés dans d'autres hébergements du dispositif, entre le mois de mai et août 2020. En effet, d'importants travaux de réhabilitation du bâti ont dû être entrepris et nécessitaient que l'immeuble soit vide (24 places au total).



b- Le fonctionnement et l'organisation du service

L'année 2020 a été marquée par plusieurs changements structurels au sein de l'équipe de l'HUDA avec l'arrivée d'un nouveau chef de service en avril et d'un nouveau coordinateur en juin (déjà membres de l'équipe auparavant). L'équipe éducative a également accueilli plusieurs nouveaux travailleurs sociaux et s'est également étoffée temporairement avec l'arrivée d'un douzième travailleur social en renfort.

L'équipe éducative est composée de 12 travailleurs sociaux diplômés du secteur social (ME, ES, AS, CESF) qui travaillent en étroite collaboration et ont chacun en charge l'accompagnement social global de plusieurs ménages, répartis en fonction des secteurs géographiques et sites d'hébergements. L'accompagnement social est assuré au travers de visites à domicile et permanences sur site et dans le cadre d'entretiens sur rendez-vous dans nos locaux, situés au 47 rue de la Commanderie à Nancy.

La rencontre à domicile permet, entre autres, de s'assurer de l'entretien des lieux et de la maîtrise du savoir habiter. L'occupation et l'appropriation des lieux par la personne représentent un axe de travail éducatif dans le projet individualisé de la personne. Par ailleurs, ces rencontres à domicile, en complément d'entretiens au bureau, permettent de repérer d'éventuelles carences ou difficultés éducatives et risques de violences intra-familiales. Par ailleurs, ces modalités d'accompagnement permettent également de réguler les relations entre les personnes hébergées au sein d'un même site ou en colocation.

Des binômes sont constitués en fonction des secteurs géographiques ou sites collectifs de référence. Cette organisation, à consolider, a pour objectif de favoriser l'interconnaissance des situations des personnes accueillies et optimiser le développement et le maintien des partenariats locaux.

Une permanence éducative dans nos locaux est également assurée chaque jour, par roulement, afin de répondre aux sollicitations des ménages et des partenaires et assurer la continuité de l'accompagnement.

Une secrétaire à temps plein complet complète l'équipe de l'HUDA 2. Elle assure les tâches administratives et logistiques inhérentes à l'activité, l'accueil du public et le standard téléphonique, en lien étroit avec le travailleur social de permanence.

Plusieurs temps de travail (groupes de travail, réunions de service hebdomadaires ou bimensuelles, temps de synthèses mensuels par groupe) permettent de réguler et développer l'activité du service, d'échanger et analyser les situations individuelles des ménages accueillis afin de mutualiser les compétences, croiser les regards et ainsi de faire évoluer les pratiques, de suivre pas à pas l'évolution de l'usager en fonction de sa procédure et de ses besoins et ainsi de proposer un accompagnement adapté et individualisé.

c- La pluralité des missions des travailleurs sociaux au sein de l'HUDA

Les notes ministérielles, les décrets d'application de la loi asile et la signature de la convention pluriannuelle (2019-2021) encadrant l'activité du service sont beaucoup plus précises et permettent de stabiliser le dispositif autour d'un cahier des charges clarifié. Dans un contexte perpétuellement en mouvement, nous précisons davantage les missions de l'équipe autour d'un redimensionnement des axes de travail et d'une construction autour des actions suivantes, en lien avec le projet de la personne bénéficiant d'une prise en charge sur l'HUDA :

- ⇒ Préparation théorique et pratique de l'accueil des personnes orientées via la plateforme DNA. Communication de date sur le DNA et lien avec l'OFII et les partenaires orienteurs pour l'organisation de l'accueil des personnes.
- ⇒ Apporter une aide et un appui à l'instruction de la demande d'asile auprès de l'Office Français Pour Réfugiés et Apatride (OFPRA) ou le recours auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile. (CNDA)
- ⇒ Évaluer la situation du ménage au regard de l'hébergement proposé et des problématiques repérées.
- ⇒ Orienter et coordonner vers différents partenaires et services selon les demandes, difficultés ou besoins repérés.
- ⇒ Accorder les aides alimentaires (orientations vers les associations caritatives pour les déboutés en présence indue, avances financières pour demandeurs d'asile en attente de l'ADA)
- ⇒ Accompagner, coordonner et orienter vers les services de soins, suivre les vaccinations et les dépistages de la tuberculose.
- ⇒ Aider à l'ouverture et/ou au maintien des droites santé. (AME, PUMA, CSS)
- ⇒ Assurer la scolarisation des enfants, mettre en place les rendez-vous CIO, orienter vers des cours d'alphabétisation pour les adultes.

- ⇒ Mettre en place et proposer des actions collectives sur des thématiques éducatives ciblées (sportives, culturelles, juridiques...), organisées par les travailleurs sociaux ou en lien avec des partenaires extérieurs.
- ⇒ Avoir un lien étroit et développer une communication réciproque avec les responsables des résidences.
- ⇒ Établir et suivre différents plannings participant au vivre ensemble au sein des lieux d'hébergement semi-collectifs. (Utilisation des machines à laver, cuisines, propreté des locaux et des abords, etc.).
- ⇒ Évaluer et renforcer si nécessaire les compétences et le respect des règles en matière de savoir-habiter en France (entretien du logement, respect du voisinage, gestion des fluides, ...).
- ⇒ Assurer le respect du règlement intérieur, les rappels aux règles, soutenir les prises d'initiatives pour les actes de la vie quotidienne.
- ⇒ Actualiser les données et éléments statistiques. (Tableaux de bord divers, plannings d'hébergement, fiches et notes de suivi social, etc.)
- ⇒ Assurer une veille dans la lutte contre les nuisibles (cafards, punaises de lits...) et organiser les protocoles préventifs et curatifs en lien avec les services techniques et les responsables de résidences.
- ⇒ Participer à l'aiguillage technique des recours auprès des avocats ou de la mise en œuvre de l'aide au retour volontaire (ARV)
- ⇒ Accueillir les stagiaires afin de transmettre des savoirs, des compétences en participant à leur construction sur le plan de la posture et de l'identité professionnelle.
- ⇒ Assurer une vigilance accrue sur les thématiques de protection de l'enfance et de violences intra-familiales (en constante augmentation).
- ⇒ Assurer une veille sociale sur le plan juridique en lien avec la réforme de l'asile en actualisant les connaissances dans l'intérêt de l'usager.
- ⇒ Participation et représentation à différentes instances afin de dégager des stratégies éducatives et de développer avec méthode le processus d'intelligence et d'intervention en collectif.

Dès lors que les personnes sont déboutées du droit d'asile ou que les « Dublinés » sont déclarés en fuite par la Préfecture, elles sont considérées en présence indue et font l'objet de rencontres avec le chef de service. Ce dernier, conformément aux dispositions réglementaires, les informe qu'elles doivent désormais quitter leur place d'hébergement en HUDA sous un délai d'un mois et peuvent solliciter l'aide au retour volontaire.

En cas de maintien, les notifications de maintien sont ensuite transmises aux autorités de tutelles (OFII et Préfecture). Les ménages sont également informés qu'aucune aide financière ne sera désormais octroyée sous forme monétaire et que l'accompagnement social global prend fin.

La question du nombre de personnes déboutées, reste toujours un indicateur scruté afin d'évaluer la fluidité de nos dispositifs.

Un travail important d'évaluation et de redimensionnement des missions et de l'organisation du service a été engagé en 2020 et se poursuit en 2021. De nombreuses sessions de travail ont dû être reportées, en lien avec la situation sanitaire liée au COVID 19. Différents temps d'échanges et groupes de travail ont été menés par l'équipe éducative, autour de 6 axes principaux,

- ✓ Procédures et législation
- ✓ Enfance, parentalité et scolarité
- ✓ Accompagnement dans le parcours de soin
- ✓ Logement, hébergement et savoir habiter
- ✓ Orientation et accompagnement du public issu de l'asile
- ✓ Ouverture au monde et actions collectives

Ces échanges et groupes de travail ont permis de faire un état des lieux de l'existant et de dégager des pistes d'amélioration et de capitaliser les savoirs.

Ce projet s'appuie sur les directives étatiques et le cahier des charges HUDA. L'objectif est de clarifier les missions des travailleurs sociaux, dégager des axes prioritaires d'accompagnement, développer le travail partenarial pour renforcer le lien et les appuis techniques à l'équipe et faciliter l'orientation des publics vers des interlocuteurs repérés en lien avec certaines problématiques rencontrées par les ménages.

Ce déploiement et cette mobilisation partenariale doit permettre aux équipes de se concentrer sur le cœur de l'accompagnement, en lien avec la demande d'asile et les aspects concomitants en s'appuyant sur les partenaires pour la coordination et la prise en charge des besoins et difficultés plus spécifiques (coordination du parcours de soins, démarches liées aux situations de violences intra-familiales, suivi des jeunes enfants, etc).

Il sera également l'occasion de poursuivre le travail déjà amorcé de modernisation et création des outils à destination de l'équipe et du public (contrat de séjour, règlement de fonctionnement, projet de service, etc), de développer la mise en place des actions collectives, de déployer de nouveaux partenariats sur les différents secteurs géographiques d'implantation des logements diffus et d'engager une réflexion sur les outils et la méthodologie de travail et d'accompagnement dans le renforcement de l'autonomisation des public et des notions de savoir-habiter.

3- ACTIVITE 2020 - les données chiffrées

Au niveau national et selon le ministère de l'intérieur, en 2020,

- 81 669 premières demandes (-41%) et 11 757 réexamens (-8.6%) enregistrés en GUDA / 22 462 demandes formulées hors GUDA
- 95584 demandes enregistrées à l'OFPPRA (-28%) - dont des demandes de procédure Dublin requalifiées
- 13864 décisions de protection dont 5978 protections subsidiaires (on en déduit 7 886 décisions de reconnaissance su statut de réfugié).

Une légère baisse des décisions rendues par l'OFPPRA est observée : 70 036 décisions, hors mineurs accompagnants (-26.6%) ainsi qu'une baisse plus importante des décisions rendues à la CNDA : 42 025 décisions (-36.8%).

Au total, 24 118 décisions de protection (-33.5%) dont 10116 protections subsidiaires.

Les premiers pays d'origine de la demande d'asile sont l'Afghanistan et le Bangladesh (comme en 2019) puis le Pakistan, la Guinée, la Turquie, la Côte d'Ivoire, Haïti, le Congo, l'Ukraine et la Somalie. On observe une légère reconfiguration des 10 premières nationalités (en 2019, on retrouvait la Géorgie, Albanie, Mali, Nigéria au lieu de la Turquie, le Congo, l'Ukraine et la Somalie.)

a-Caractéristiques du public accueilli

Durant l'année 2020, nos hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile ont proposé au public 137 694 nuitées à 502 personnes de nationalités et de profils différents.

❖ Hébergement de l'ensemble des personnes accueillies sur l'année :

- ✓ **502 personnes**
- ✓ **137 694 nuitées**
- ✓ **Durée moyenne de séjour : 495 jours (contre 419 en 2019)**
- ✓ **Taux d'occupation moyen sur l'année de 81 %**

❖ Personnes arrivées en 2020 :

- ✓ **43 ménages** dont :
 - 11 familles monoparentales
 - 19 couples avec ou sans enfants
 - 13 personnes isolées
- ✓ **117 personnes**, dont :
 - 29 hommes
 - 40 femmes
 - 48 enfants mineurs

b- Tranches d'âges et sexe des personnes arrivées en 2020 comparé à 2019

Tranches d'âges				
	2019		2020	
Mineurs	85	41%	48	41%
18 à 25 ans	27	13%	16	14%
26 à 35 ans	48	23%	27	23%
36 à 45 ans	34	16%	12	10%
46 à 55 ans	12	6%	14	12%
Plus de 55 ans	9	1%	0	0%
Totaux	209	100%	117	100%

Sexe				
	2019		2020	
Hommes	60	29%	29	25%
Femmes	64	31%	40	34%
Enfants	85	41%	48	41%
Totaux	209	100%	117	100%

43 nouveaux ménages ont été accueillis et hébergés en 2020, soit un total de 117 personnes. Le nombre d'admission est en baisse par rapport à 2019 où 85 nouveaux ménages (209 personnes) avaient été accueillis. Cette situation s'explique en partie par la situation sanitaire liée au COVID 19, au travers de plusieurs facteurs,

- Une baisse du nombre d'admissions suite aux déclarations de places dans le DN@ (notamment lors des épisodes de confinement successifs en 2020)
- Un ralentissement des sorties du dispositif

Mais aussi par la création de nouvelles places en 2019 (et donc un taux de rotation plus important sur cette période).

Pour illustrer, le taux de rotation est relativement stable en 2020, 19,7% au premier semestre (contre 9,5% en 2019) et 18,5% au deuxième semestre (contre 42% en 2019).

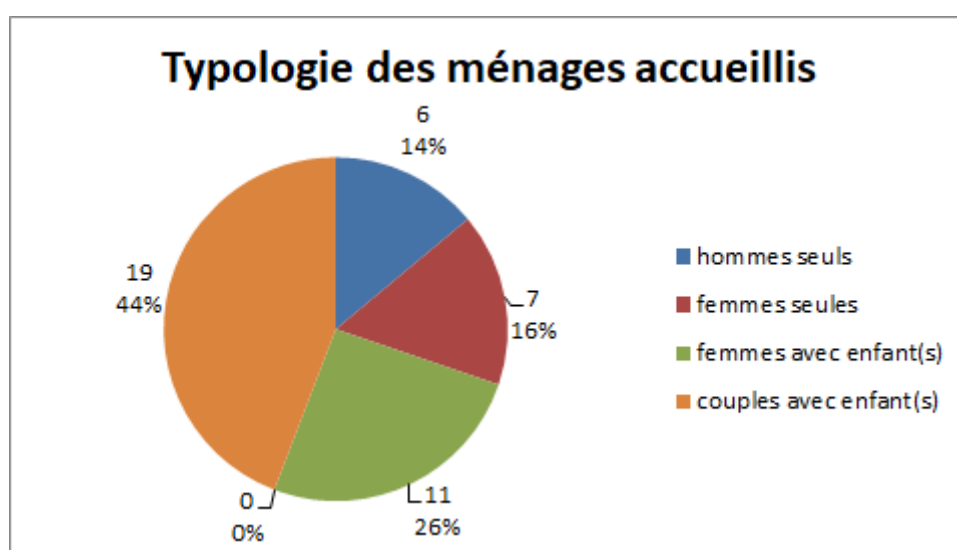
Dans le même temps, le taux d'occupation global du dispositif est quasiment identique entre 2019 et 2020.

Proportionnellement, le nombre d'enfant au sein du dispositif est identique entre 2019 et 2020, soit 41%. La proportion de femmes accueilli a augmenté de 3% en 2020, par rapport à

2019. Le ratio entre le nombre d'hommes et de femmes accompagnés au sein du dispositif reste tout de même équilibré. 25% d'hommes contre 34% de femmes. A noter que le nombre d'hommes isolés et de femmes isolées accueillis est presque identique (6 hommes seuls contre 7 femmes seules). En revanche, en 2020, 11 femmes avec enfants ont été accueillies (soit 26% des personnes accueillies, contre 12% en 2019). Cette donnée peut donc expliquer l'augmentation du nombre de femmes, comparativement aux hommes, au sein du dispositif.

Comme c'était déjà le cas en 2019, la population accueillie au sein du dispositif est relativement jeune. En effet, 55% des personnes accueillies ont moins de 25 ans.

c-Typologies des ménages arrivés en 2020



	2019	2020
Ménages	85	43
Hommes seuls	25	6
Femmes seules	18	7
Femmes avec enfants	10	11
Hommes avec enfants	0	0
Couples sans enfant	5	0
Couples avec enfants	27	19
Enfants	85	48
Nuitées réalisées	117 237	137 694

Nous observons que dans toutes les catégories présentées par le graphique (familles monoparentales, couples avec ou sans enfants, personnes isolées), il y a au moins un enfant dans 70% des ménages accueillis (contre 44% en 2019). Nous avons pris en compte les spécificités du public jeune en adaptant nos stratégies d'interventions éducatives en 2019. La prise en compte de cette spécificité s'est accentuée en 2020 et notamment la vigilance en ce qui concerne les risques de violences intra-familiales et la prise en charge des difficultés et besoins spécifiques des enfants en situation d'exil. À noter qu'en 2020, nous avons repérés plus de situations nécessitant une interpellation des services de protection de l'enfance.

Nos possibilités d'hébergement s'offrent pour plus de moitié vers des compositions familiales avec des enfants. Les travailleurs sociaux développent leurs analyses dans le diagnostic des difficultés liées à la petite enfance. L'orientation vers les services de PMI est proposée systématiquement et fortement recommandée aux parents d'enfants de moins de 6 ans. Ces orientations et le lien avec les services de PMI permettent d'identifier les besoins fondamentaux et spécifiques des jeunes enfants, d'apporter du soutien et des conseils adaptés aux parents, de prévenir les situations de carences éducatives et affectives et de repérer d'éventuelles difficultés liées à la santé et au développement des enfants.

A noter également que le nombre de femmes et d'hommes isolés représentaient 53% des personnes accueillies en 2019, contre 30% en 2020. Le nombre d'accueil d'hommes et de femmes isolées a diminué cette année. 6 hommes seuls ont été accueillis, contre 25 en 2019 et 7 femmes seules contre 18 en 2019. Cette situation s'explique par la création de places en colocation en 2019. Les personnes isolées accueillies au sein du dispositif en 2019 sont, pour la plupart, toujours en cours de procédure en 2020, ce qui explique un faible taux de rotation. Par ailleurs, plusieurs nouvelles places en colocation seront proposées en 2021 afin de répondre aux besoins grandissants d'accueil de ce public au niveau national.

d- Nationalités des personnes accueillies au sein du dispositif

Pays de nationalité	Présents au 31/12/19	Présents au 31/12/20
Afghanistan	5	8
Albanie	52	30
Angola	8	8
Arménie	41	40
Biélorusse		4
Bosnie		4
Burkina Faso	9	3
Cameroun	6	4
Centrafrique	1	
Congo	10	10
Côte d'Ivoire	8	12
Erythrée	1	1
France		2
Gabon	2	2
Géorgie	57	57
Guinée	3	4
Inde		5
Irak	4	4
Kirghizistan		3
Kosovo	30	25
Lybie	1	1
Macédoine	7	7
Monténégro	3	6
Nigeria	27	34
Pakistan	6	6
Philippines	1	1
Russie	20	21
Serbie	39	27
Sierra Leone	5	5
Somalie	3	6
Soudan	6	5
Syrie	7	8
Turquie		4
Ukraine		4
Yémen		2
Yougoslavie		6

Les 6 nationalités les plus représentés		
Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 31 décembre 2020
Albanie	Géorgie	Géorgie
Arménie	Albanie	Arménie
Géorgie	Arménie	Nigéria
Kosovo	Serbie	Albanie
Serbie	Kosovo	Serbie
Russie	Nigéria	Kosovo

Sur la totalité du nombre de personnes présentes au 31 décembre 2020, 35 nationalités sont représentées (contre 28 au 31 décembre 2020). Les nationalités accueillies majoritairement au sein du dispositif ne sont pas représentatives de la tendance nationale.

Comme constaté depuis plusieurs années, la majorité des ménages sollicitant l’asile à Nancy sont encore principalement originaires des Balkans.

La plupart des pays concernés font partie de la liste des pays d’origine sûrs (POS), c’est-à-dire d’un pays qui veille au respect des principes de la liberté, de la démocratie et de l’état de droit, ainsi que des droits de l’Homme et des libertés fondamentales (Géorgie, Arménie, Albanie, Serbie, Kosovo, etc...).

La tendance concernant la recrudescence du nombre de personnes originaires de Géorgie se confirme encore en 2020 (38 personnes en janvier 2019, 57 personnes en décembre 2019, janvier et décembre 2020). Les personnes originaires de Géorgie deviennent, en 2020, la première nationalité représentée au sein du dispositif (au 5ème rang en janvier 2018, 3ème rang en janvier 2019 et 1er rang au 31 décembre 2019).

À contrario, les personnes originaires d’Albanie, sont moins représentées en 2020, contrairement aux années précédentes. Les ressortissants Albanais étaient la nationalité la plus représentée au sein du service au 1er janvier 2019 avec 90 personnes accueillies. Cette tendance était déjà à la baisse en décembre 2019 avec 52 personnes accueillies. Cette tendance à la baisse se confirme encore en 2020 avec 30 personnes originaires d’Albanie au 31 décembre 2020.

Le nombre de ressortissants arméniens est relativement stable entre décembre 2019 et décembre 2020.

Nous constatons qu’un nombre certain de personnes de nationalité Géorgienne et Arménienne arrivent en France avec des handicaps ou pathologies lourdes, dans l’espoir

d'obtenir une prise en charge médicale et un traitement adapté. Tout comme en 2019, il n'est pas rare de rencontrer des personnes avec des pathologies sévères à la fois sur le plan psychique et somatique : polyhandicaps, troubles de la personnalité et du comportement, conduites suicidaires, cancers, addictions...

Cette pluralité de difficultés sanitaires engendre un travail important de liaison avec les services médicaux et paramédicaux. L'équipe éducative est régulièrement sollicitée par les professionnels de santé pour soutenir la coordination du parcours de soin de ces publics.

Le flux de personnes originaires du Nigéria tend légèrement à augmenter en 2020, dans des proportions beaucoup moins importantes qu'en 2019. (9 personnes au 1er janvier 2019, 27 personnes au 1er janvier 2020 et 34 personnes au 31 décembre 2020). La très grande majorité des personnes nigérianes sont originaires d'Edo State et Benin City. Parmi les 34 personnes accueillies au 31 décembre 2020, la très grande majorité sont des personnes isolées ou familles monoparentales.

Il est à souligner, comme en 2019, qu'une très grande partie des femmes originaires du Nigéria sont ou ont été emprises dans des réseaux de traites des êtres humains (dans d'autres pays européens ou en France). Une vigilance particulière est apportée dans l'accompagnement de ces femmes mais il est parfois difficile d'entrer en contact et, pour elles, d'investir une relation de confiance avec des personnes extérieures à leur communauté. Cette méfiance peut s'expliquer par les craintes et l'emprise liées au respect des rites traditionnels.

e- Durée de séjour

Durée de séjour	Ménages sortis dans l'année
moins de 1 mois	1
de 1 à 3 mois	5
de 4 à 6 mois	5
de 7 à 12 mois	5
De 12 à 24 mois	25
Plus de 24 mois	12
Totaux	53

Nous constatons que les personnes hébergées demeurent majoritairement plus de 12 mois. Plusieurs explications peuvent être apportées :

- Les personnes attendent plusieurs mois, voire années, avant d'obtenir une réponse définitive à leur demande d'asile (OFPRA et CNDA). La situation s'est accentuée en 2020, en lien avec la situation sanitaire liée au COVID 19.
- Les personnes déboutées se maintiennent en France et multiplient les démarches dans l'espoir d'obtenir un titre de séjour (santé, travail, Valls, réexamen...)
- Les personnes présentant, à leur arrivée en France, des problèmes de santé importants et/ou des handicaps. Ces mêmes personnes, souvent déboutées de leur demande d'asile, continuent à être hébergées sur notre dispositif, sans pour autant pouvoir prétendre à une régularisation au titre de la santé, ni faire l'objet d'une reconduite.
- Peu de personnes déboutées ont sollicité l'aide au retour volontaire, seulement 2 ménages cette année alors qu'ils étaient 9 en 2019. Pour autant, il est à remarquer que nous incitons à l'aide au retour volontaire par un travail d'explication et de pédagogie via les travailleurs sociaux quand le pourcentage de chance d'obtenir une réponse positive à réexamen semble nul.
- La mise en application de la nouvelle loi asile/immigration a pour volonté de fluidifier les dispositifs de type HUDA, en appuyant sur les procédures d'expulsion et en accentuant les reconduites et retours au pays par la contrainte. Pour autant, nous notons très peu de reconduite pour 2020 sur notre dispositif.

La durée moyenne de séjour en 2020 est de 495 jours contre 419 jours en 2019. Cette augmentation est en corrélation avec notre taux de présence induite important et principalement le nombre de personnes déboutées de leur demande d'asile.

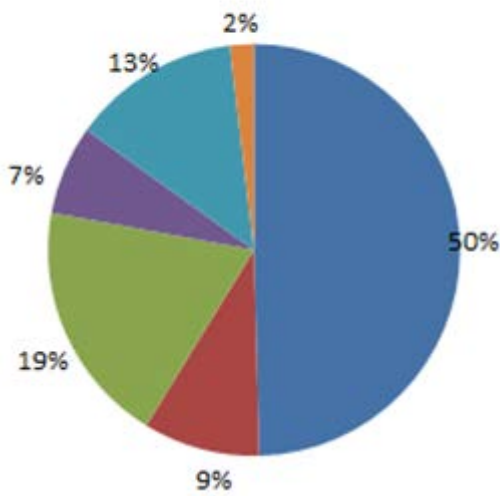
La durée moyenne de séjour pour les personnes placée sous procédure DUBLIN est de 184 jours (contre 238 en 2019). A noter qu'il y a très peu d'orientation de ce public vers les centres de préparation au retour ou de reconduite effective. Les personnes accueillies au sein du dispositif et placée initialement en procédure DUBLIN se maintiennent donc plus longtemps sur le dispositif puisqu'elles entrent ensuite dans une procédure de demande d'asile en France.

La durée moyenne de séjour pour les personnes déboutées est de 554 en 2020, contre 465 jours en 2019. Peu de reconduite, de départs volontaires et de réorientations en 2020.

La durée moyenne de séjour des bénéficiaires de la protection internationale est de 629 jours en 2020, contre 432 jours en 2019. A noter que les réorientations ont été fortement ralenties par la crise du COVID 19. Par ailleurs, l'accès au logement des BPI reste longue. Certains ménages sont en attente de logement depuis de nombreux mois en raison de la complexité de leur situation administrative et des délais d'ouverture de droits ou d'obtention des titres de séjour définitifs (c'est le cas notamment des ménages dont un seul membre du couple a obtenu un statut de réfugié ou une protection subsidiaire).

f- Situation administrative des ménages au regard de leur droit au séjour.

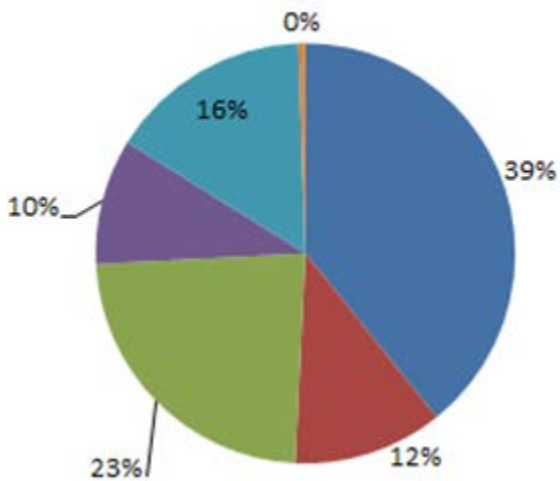
Statuts au 01-01-2020



- Demande d'asile
- Convention Dublin
- Déboutés
- Déboutés POS
- Réfugiés
- Régularisés

	Usagés présents	
Demande d'asile	184	50%
Convention Dublin	34	9%
Déboutés	71	19%
Déboutés POS	26	7%
Réfugiés	49	13%
Régularisés	7	2%
Total	371	100%

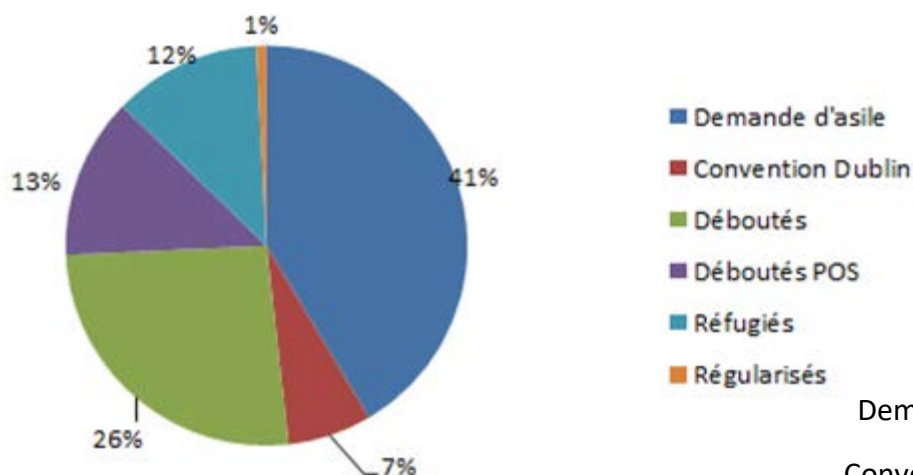
Statuts au 30-06-20



- Demande d'asile
- Convention Dublin
- Déboutés
- Déboutés POS
- Réfugiés
- Régularisés

	Usagés présents	
Demande d'asile	148	39%
Convention Dublin	43	11%
Déboutés	87	23%
Déboutés POS	36	10%
Réfugiés	58	16%
Régularisés	2	1%
Total	374	100%

Statuts au 31-12-20



	Usagés présents	
Demande d'asile	153	41%
Convention Dublin	25	7%
Déboutés	96	26%
Déboutés POS	48	13%
Réfugiés	44	12%
Régularisés	3	1%
Total	369	100%

Au regard du nombre total d'hébergés, nous pouvons observer que le pourcentage de personnes en cours de procédure de demande d'asile continue de baisser par rapport à l'année 2019 :

Comparatif en % des personnes en cours de procédure de demande d'asile, entre 2019 et 2020

	2019	2020
Au 1er janvier	0,63	0,5
Au 30 juin	41%	39%
Au 31 décembre	50%	41%

À noter qu'un nombre important des demandeurs d'asile hébergés sur notre dispositif sont placés en procédure accélérée, en lien avec les nationalités accueillies.

Au regard de l'absence de persécutions ou de risques de menaces graves évoqués dans leur récit, la majorité est déboutée.

De plus, le traitement des dossiers par l'OFPRA et la CNDA avec la nouvelle réforme imposent des exigences de réduction dans les temps d'instruction. En lien avec les préconisations ministérielles, ces personnes sont placées en situation irrégulière quelques mois après leur

arrivée en France. Nous soulignons parallèlement de plus en plus de rejet sur ordonnance. Malgré leur séjour irrégulier, la plupart se maintiennent sur le territoire et sur nos lieux d'hébergement.

La proportion des personnes placées sous procédure DUBLIN, en baisse en 2019, se confirme en 2020 (9% en janvier, 11% en juin et 7% en décembre).

Le nombre de personnes originaires de pays d'origine sûre (PA POS) déboutées à l'OFPRA augmente sensiblement au cours de l'année (7% en janvier, 10% en juin et 13% en décembre 2020), à l'instar des personnes déboutées (19% en janvier, 23% en juin et 26% en décembre).

Le statut de réfugié ou la protection subsidiaire a été octroyé à 7 ménages (18 personnes) en 2020 soit 12% du total des réponses obtenues, contre 22 ménages (68 personnes en 2019).

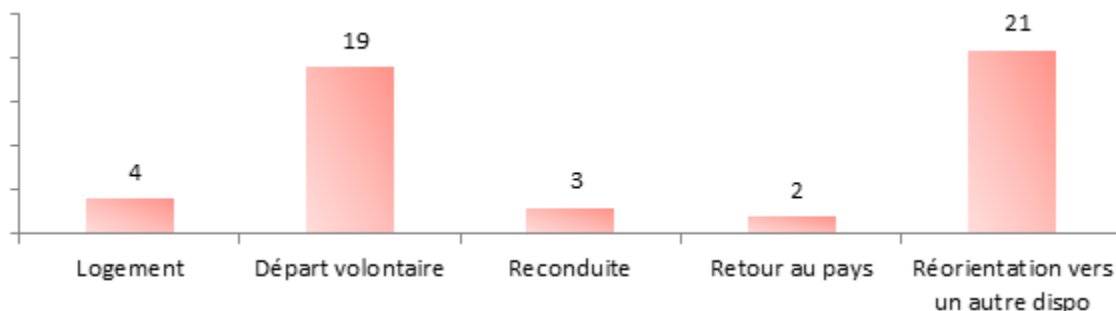
29 dossiers OFPRA ont été déposés en 2020 – 26 recours CNDA ont été déposés en 2020. 62 réponses OFPRA ont été notifiées en 2020 et 45 réponses définitives auprès de la CNDA ont été notifiées.

Une personne a été régularisée au cours de l'année 2020 (contre 5 ménages de 12 personnes en 2019). Au regard du nombre de dépôt de demande de régularisation, très peu aboutissent positivement. La majorité des demandes déposée en Préfecture sont des sollicitations en vue de l'obtention d'un titre de séjour pour soins.

g- Les orientations effectuées

En 2020, 52 ménages ont été orientés par le service ou ont décidé de mettre fin à leur prise en charge au sein de l'HUDA 2 (contre 76 ménages en 2019).

Orientations	Ménages	%
Logement	4	8%
Départ volontaire	19	37%
Reconduite	3	6%
Retour au pays	2	4%
Réorientation vers un autre dispo	21	40%
Autre (décédé, exclusion...)	3	6%
TOTAL	52	100%



Au cours de l'année, **4 ménages ont pu accéder au logement**, soit 8% du total du total des personnes orientées/ayant quitté le dispositif, contre 3 ménages en 2019.

21 ménages, soit 40% du nombre de personnes orientées en 2020, ont été réorientés vers une autre structure sociale d'insertion (HUAS et HU-IDA principalement). Le nombre de ménage est relativement stable par rapport à 2019 (20 ménages concernés). La majorité des orientations ont eu lieu en Meurthe-et-Moselle. Parmi ces réorientations,

- 5 ménages (dont 3 adultes de la même famille) ont été réorientés vers le dispositif de la Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile (MADA). 4 ménages déboutés, vulnérables et une femme victime de violences conjugales avec ses trois enfants.
- 7 ménages ont été réorientés vers un dispositif HUAS et HU-IDA
- 1 ménage a été pris en charge vers un autre dispositif (Armée du Salut) à Lyon
- 2 orientations en CHRS, 1 orientation en FJT, 1 orientation en résidence sociale
- 1 orientation en Lit d'Accueil Médicalisé (LAM) en sortie d'hospitalisation

19 ménages ont quitté volontairement le dispositif, soit 37% du total des personnes ayant quitté le dispositif, contre 38 ménages en 2019. Il s'agit de ménages qui quittent soudainement le lieu d'hébergement mis à leur disposition, sans en informer le service ou fournir de nouvelle adresse. Majoritairement des ménages déboutés du droit d'asile.

Cette année encore, la Préfecture a fait perdurer son processus de sortie de lieu d'hébergement en engageant des procédures (OQTF, assignation à résidence, réadmission des Dublin, etc.) afin de tenter de mettre à exécution des reconduites à la frontière. Certaines familles déboutées ont ainsi fait le choix de quitter l'HUDA avant leur mise en œuvre.

3 ménages ont été fait l'objet d'une reconduite, soit 6%, contre 5 ménages en 2019.

2 ménages sont repartis dans le cadre de l'aide au retour volontaire (ARV) proposé par l'OFII, contre 9 ménages en 2019. A noter que les délais de traitement des dossiers sont parfois longs, en fonction du pays d'origine des personnes concernées et des documents dont ils disposent. Au regard de ces délais, certains ménages préfèrent repartir par leurs propres moyens. La mise en œuvre des ARV a considérablement été mise à mal en 2020, en raison de la situation sanitaire. Par ailleurs, le nombre de sollicitation du dispositif a également été moins important que l'année précédente (4 ménages au total ont sollicité l'ARV au cours de l'année 2020).

Nous déplorons également le décès en mai 2020 d'une personne vulnérable, détectée positive au COVID 19.

h- L'Accompagnement des réfugiés et régularisés

Comme en 2019, l'année 2020 a permis à l'équipe de pouvoir gérer les sorties d'hébergement via la construction de l'orientation des projets d'hébergement et de logements pour les personnes statutaires. En effet, aujourd'hui lorsqu'une personne obtient une protection ou une carte de séjour, elle bénéficie de 3 mois renouvelable une fois pour sortir de notre dispositif et être orientée soit en logement direct via les commissions techniques pour réfugiés et régularisés, soit en logement dans le cadre d'un bail glissant, soit en logement/hébergement de transition.

Les personnes statutaires sont également invitées lors des ouvertures de leurs droits RSA et/ou prestations familiales, formalisées par les travailleurs sociaux, à effectuer une épargne financière qui leur permettra d'assurer plus sereinement les dépenses inhérentes à une entrée en logement (premier loyer, ameublement et/ou cautionnement).

Nous remarquons, pour les sorties des dispositifs DNA des personnes statutaires, un manque de fluidité et il n'est pas rare que nous engagions les 3 mois de renouvellement de présence avant une sortie définitive.

Cette situation s'est accentuée en 2020. En effet, les orientations vers les dispositifs dédiés (hébergement, bail glissant ou logement) ont été fortement retardées, en lien avec la crise sanitaire du COVID 19.

Dans le cadre du plan pour le logement d'abord, en lien avec l'évaluation sociale et le degré d'autonomie des ménages relevant d'une protection internationale, les orientations en logement direct ou bail glissant sont privilégiées. Les orientations vers des dispositifs d'hébergement temporaires et transitoires (HUAS, CHRS, LT...) viennent en seconde intention.

Cependant, cette volonté de permettre aux bénéficiaires d'une protection internationale d'accéder au logement dès la sortie de l'HUDA 2 augmente les délais d'orientation. En effet, les délais d'ouverture des droits et d'obtention des titres de séjour retardent la constitution des demandes de logement puisque les dossiers sont souvent au départ incomplet et ne correspondent pas aux attentes des bailleurs. L'enregistrement de la demande de logement social ne peut intervenir qu'au moment où le ménage perçoit la totalité de ses droits au RSA.

À ce jour, au regard du délai d'accompagnement limité dans le temps de ce dispositif, la mobilisation des travailleurs sociaux chargés des missions réfugiés/régularisés se fait en aval de la sortie du dispositif pour sécuriser les premiers mois d'accès au logement des publics statutaires. Pouvoir mobiliser ce dispositif en amont de la sortie, pour l'ensemble des publics statutaires, quel que soit la préconisation d'orientation, serait une plus-value dans la continuité d'accompagnement des publics dans cette transition et ainsi sécuriser les parcours locatifs.

i- L'interprétariat

Le service fonctionne Toujours avec son propre réseau de partenaires, décliné pour l'ensemble du pôle en complément de la plateforme ISM. Le recours à l'interprétariat a permis, dans le cadre de la situation sanitaire, de pouvoir transmettre des informations aux usagers concernant l'évolution de la situation sanitaire.

Le budget dépensé en 2020 pour les frais d'interprétariat est de 39 342 euros pour 1732 prestations.

- ✓ 69 interventions pour les admissions
- ✓ 517 interventions pour les entretiens liés aux différentes procédures
- ✓ 982 interventions pour les questions liées à la vie quotidienne, la santé et la scolarité
- ✓ 29 interventions liées aux actions collectives et protocoles (lutte contre les nuisibles notamment)
- ✓ 45 prestations relatifs aux recadrages, fin de prise en charge et exclusions
- ✓ 90 prestations pour d'autres motifs

La majorité du recours à l'interprétariat se fait par téléphone. L'interprétariat physique reste à la marge.

4 - PERIODES MARQUANTES EN 2020 ET PERSPECTIVES

a- Les répercussions de la crise sanitaire dans l'organisation du service et l'accompagnement du public

L'organisation du service de l'année 2020 a été impactée, dès le mois de mars, par la crise du COVID 19. L'équipe éducative s'est fortement mobilisée pour assurer le maintien de l'accompagnement social auprès du public, assurer une veille sanitaire et de relais des informations liées à la crise sanitaire aux ménages accompagnés.

Ces contacts réguliers ont été bénéfiques pour limiter le sentiment d'isolement du public, les risques liés aux violences intra-familiales, le risque de décrochage scolaire, la détérioration de l'état de santé des personnes fragiles,

L'ensemble des travailleurs sociaux ont contribué, en lien avec les différentes écoles, au maintien de la continuité pédagogique pour les enfants scolarisés.

Dès le premier confinement, des distributions alimentaires et moyens de subsistance ont été octroyés aux personnes sans ressources afin de pouvoir pallier à la fermeture des associations caritatives et ainsi permettre aux personnes concernées d'avoir les moyens de subsistance essentiels.

De nombreux outils et documents ont été traduits et transmis, relatifs aux gestes barrières, ainsi que les attestations de déplacements dérogatoires. Des jeux ont également été distribués.

Une veille législative a été organisée, notamment sur la répercussion de la fermeture temporaire de certaines institutions.

Une organisation interne a été mise en place pour poursuivre le traitement et la transmission du courrier des personnes accompagnées.

Le travail à distance s'est fortement intensifié, dès le début de la pandémie. La mise en place du télétravail a été facilitée par le déploiement d'outils numériques adaptés. En parallèle, l'ensemble des outils de suivi et de pilotage, au sein du service, étant déjà numérisés depuis quelques années, chaque professionnel pouvait accéder, à distance, aux informations nécessaires pour le maintien de l'activité et du suivi. Cette situation perdure encore en 2021, conformément aux prérogatives nationales pour limiter les risques de transmission du virus.

Des protocoles sanitaires au niveau du pôle et déclinés par service ont également été mis en place, tout au long de l'année et ont été adaptés en fonction de l'évolution de la situation.

De manière générale, l'activité et l'accompagnement du public a pu se poursuivre par la force de proposition, d'adaptation et de créativité de l'équipe.

Cependant, la majorité des temps de travail, de réunions et d'échanges, au regard de la dimension de l'équipe (15 personnes), ont dû se mener en distanciel. Ces modalités de travail ne sont pas forcément propices pour assurer une synergie collective nécessaire à la mise en place de projets d'envergure. Ces échanges à distance demandent plus de rigueur et réduisent la spontanéité des échanges. D'autre part, la situation sanitaire a amené l'équipe à intensifier les échanges relatifs à l'organisation de l'activité et de service, en temps réel, en fonction de l'évolution des risques sanitaires et à se concentrer sur le cœur de l'activité et l'accompagnement du public. Pour toutes ces raisons, un certain nombre de projet et temps de réflexion engagés en 2019 et prévus en 2020 ont été ralentis ou reportés.

La majorité des formations collectives, prévues en 2020, ont également été reportées. Certaines formations se maintiennent aujourd'hui en 2021, principalement avec le déploiement de la visioconférence.

D'autre part, ces modalités de travail distancielles imposées par la situation sanitaire ont demandé une grande capacité d'adaptation de l'équipe pour conserver le lien professionnel et ont été à l'origine, parfois, d'une usure professionnelle plus grande, causée, en partie, par "l'hyper-numérisation" et le sentiment d'isolement. Les temps d'échanges informels, essentiels dans la régulation de la vie d'une équipe et le soutien porté par le collectif de travail, notamment dans la relation d'aide et la confrontation à des situations difficiles, ont fortement été réduits.

b- Les actions et projets collectifs

L'un des objectifs de 2020 était de pouvoir mettre en place et intensifier les actions collectives à destination du public. Cependant, la situation liée au COVID 19 a été un frein de la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, les orientations vers les associations proposant des cours de FLE et d'alphabétisation ont été particulièrement complexes et limitées. Le nombre de places disponibles étant déjà insuffisantes sans tenir compte de la situation pandémique, la situation s'est encore complexifiée et toutes les demandes des usagers n'ont pas pu être prises en compte. Certains sont, encore à ce jour, dans l'attente d'une intégration dans un dispositif d'apprentissage de la langue française.

Afin de pallier à cette difficulté, les travailleurs sociaux proposent aux personnes qui disposent d'un téléphone et d'internet des sites d'apprentissage en ligne.

Si la situation sanitaire s'améliore au second semestre 2021, cet axe d'accompagnement du public dans la maîtrise de la langue française, au travers d'actions collectives, sera développé.

Permettre à chaque personne accueillie d'accéder à certaines activités et ateliers, en fonction de ses envies, besoins et compétences, est important pour tisser du lien social, limiter le stress lié à l'isolement, l'inactivité et s'évader d'un quotidien souvent rythmé par l'attente et l'incertitude des réponses liées à la situation administrative. Par ailleurs, certaines activités, menée par l'équipe éducative, contribuent à la construction d'un lien de confiance avec l'équipe, au travers d'un média culturel et convivial nécessaire et complémentaire à l'accompagnement social et administratif proposé. Malheureusement, la situation sanitaire et les épisodes successifs de confinement et couvre-feu ont pu être vecteur et révéler des fragilités psychologiques, de l'anxiété voire de la dépression et renforcer le sentiment d'isolement d'une partie du public et n'ont pas permis à l'équipe de poursuivre le développement de cet axe d'accompagnement.

D'autre part, les orientations vers d'autres structures et associations relais (actions de bénévolat, centres sociaux, tremplin sport, ...) ont été très limitées.

Cependant, plusieurs actions prévues ont malgré tout pu se maintenir, notamment au cours de l'été, dans une dynamique d'interservices avec le CADA de l'ARS. Deux randonnées, à la journée, dans les Vosges ont eu lieu. Plusieurs travailleurs sociaux et deux groupes d'usagers ont participé à ces actions, pour le plus grand plaisir de tous les participants. Par ailleurs, une matinée de foot en salle au "stadium city" à Maxéville a également été mise en place, pour les petits comme pour les grands. Cette activité a eu un grand succès et a été un très beau moment d'échanges et de convivialité.

L'AGAFAB a également proposé régulièrement des activités aux personnes accueillies au sein de la résidence Jacques Cordier à Toul et Aristide Briand à Neuves-Maisons.

Des jeux, coloriages, jouets, puzzle... adaptés à différentes tranches d'âge ont été distribués par l'équipe éducative à l'ensemble des usagers intéressés, notamment pendant les périodes de confinement.

En complément de la continuité pédagogique, un tutorat de plusieurs jeunes a également été mis en place par l'association Bibliothèque sans Frontière, en lien avec la DDCS. Des bénévoles ont pu accompagner, à distance, plusieurs élèves dans leurs apprentissages.

Si la situation sanitaire le permet, plusieurs projets pourraient être mis en place en 2021/2022 : remise en route du projet "jardin partagé" à Toul et d'une sortie Toul Plage, des réunions d'informations collectives sur l'accès aux droits et la connaissance des institutions (à destination des publics statutaires), un rallye-découverte de Nancy, un projet culinaire, des visites culturelles et ludiques, une action de soutien à la parentalité en lien avec la PMI, des groupes de paroles à destination des femmes, en lien avec Gynécologie sans Frontières ...

Cependant, les locaux de l'HUDA 2 étant trop petits pour proposer des ateliers collectifs, d'autres lieux devront être mobilisés pour pouvoir mener ces projets.

c- Les problématiques santé au cœur des accompagnements globaux des travailleurs sociaux

Comme c'était déjà le cas en 2019 et au cours des années précédentes, le nombre de personnes hébergées et accueillies présentant de lourds problèmes de santé est toujours soutenu. Les personnes nécessitent souvent une prise en charge sociale concomitante à des démarches médicales lourdes et complexes.

Cette particularité peut en partie s'expliquer du fait de la proximité des lieux de vie avec le CHU et d'une offre de soins conséquente à Nancy.

L'accompagnement et le soutien dans la coordination du parcours de soin est un des volets majeurs du travail de l'équipe éducative et le temps dédié à cet accompagnement est très important. Outre les dossiers d'ouverture et de maintien de la couverture médicale, ainsi que les orientations médicales (vaccination, dépistage tuberculose), ils doivent faire face et répondre à des besoins urgents. Faute de traducteurs, ils sont amenés, dans certains cas, à expliquer aux personnes les traitements que les praticiens leur ont prescrits. Il leur revient aussi d'organiser et mettre en place certaines modalités en lien avec les personnels de santé (soins à domicile, transport sanitaire pour les pathologies lourdes, recherches de matériel médical adapté, etc.).

En 2021, un projet pilote en région Grand Est pourrait permettre de faciliter la coordination du parcours de soins par le médecin généraliste et réduire l'implication des travailleurs sociaux. En effet, les professionnels de santé libéraux peuvent désormais recourir à l'interprétariat téléphonique via la plateforme ISM. La mise en place de ce projet est une avancée majeure dans l'accès aux soins et la qualité de la prise en charge des publics allophones auprès des praticiens libéraux. Un travail d'information et de sensibilisation des professionnels de santé à ce nouveau dispositif doit être mené pour qu'il soit mobilisé.

Certaines personnes, au regard de leur pathologie ou de leur mobilité réduite, sont quelque fois dans l'incapacité d'effectuer les démarches liées à leur demande d'asile.

Les souffrances psycho traumatiques et la pathologie mentale sont aussi fortement représentées. L'obstacle linguistique et culturel rend parfois difficile le repérage et l'ampleur de ces problèmes. Face à la barrière de la langue, il est souvent difficile de mettre en place un suivi adapté. Le soutien de l'équipe de l'EMPP dans l'évaluation et l'orientation de ce public perdure en 2020. Les échanges avec les infirmiers de cette équipe permettent d'apporter des éclairages sur les comportements des usagers qui peuvent parfois interroger l'équipe. Il n'est pas rare que les personnes présentant des troubles psychologiques ou psychiques ne s'investissent pas dans un parcours de soin adapté. Les délais d'accès et l'éloignement géographique de certains CMP ne favorisent pas l'entrée dans un processus de soin et peuvent causer des renoncements aux soins au cours de la prise en charge (changements de praticiens, éloignement géographique, irrégularité dans la prise en charge...).

Notre parc d'hébergement ne permet pas toujours d'apporter des conditions d'accueil adapté aux besoins spécifiques de ce public. Par ailleurs, l'orientation de ces personnes, qui se maintiennent en présence indue à l'issue de leur demande d'asile, est très longue, même en cas d'obtention d'un droit au séjour, du fait de l'inadéquation ou de la saturation des dispositifs dédiés ou adaptés du droit commun et du parc locatif public.

d-La situation du public en présence indue au sein du dispositif

Comme c'était le cas en 2019, le taux d'occupation par des présences dites indues pour l'année 2020 reste important.

Le dispositif d'hébergement n'est pas totalement fluide comme le préconise les circulaires ministérielles. En effet des places d'hébergement sont occupées par des personnes déboutées du droit d'asile qui ne quittent pas le territoire français et qui se maintiennent pendant plusieurs mois, sans obtenir de titre de séjour.

À noter que, en raison de la proximité avec le CHU et d'une offre de soins conséquente à Nancy, le service accueille des personnes avec des problèmes de santé lourds. Cependant, la plupart, rapidement déboutées de leur demande d'asile, se maintiennent en présence indue sur notre HUDA, avec peu de perspectives de sortie (sans titre de séjour, inadéquation de l'offre d'hébergement...). Le SIAO est saisi, par le biais d'une demande, de ces situations particulières. Ces sollicitations et transmissions d'informations auprès du SIAO seront systématisés en 2021 afin de pouvoir quantifier et repérer plus précisément ces ménages et proposer, si possible, des solutions d'hébergement adaptées.

Afin de garantir une forme d'accompagnement minoré aux personnes déboutées, quelques actions d'accompagnement ou d'orientation sont maintenues :

- ⇒ Accompagnement social minoré, visite à domicile amoindrie.
- ⇒ Maintien de droits importants (santé, scolarité...)
- ⇒ Fonction de veille sur le parcours de soins et l'état de santé pour les publics les plus fragiles et orientation vers les partenaires médicaux et paramédicaux afin d'éviter toute détérioration de l'état de santé générale et risque de décompensation

- ⇒ Orientation des personnes en situation de demande de régularisation ou de réexamen vers des partenaires adaptés (CIMADE, SPADA, Ligue des Droits de l'Homme...)
- ⇒ Orientation des personnes vers les associations caritatives pour l'aide alimentaire.
- ⇒ Distribution de produits d'hygiène, de lait en poudre et de couches pour les familles d'enfants en bas âge, une fois tous les 15 jours.
- ⇒ Distribution de kits ménages pour l'entretien des logements.
- ⇒ Orientation sur les associations culturelles et sportives.
- ⇒ Participation aux actions collectives proposées par le service.
- ⇒ Assurer une veille en matière de protection de l'enfance et de risques de violences intra-familiales

Par ailleurs, ces ménages ont pu bénéficier, en 2020, d'une aide financière/de tickets service, notamment pendant les épisodes de confinement, afin de pallier à la fermeture ou la réduction des aides octroyées par les associations caritatives afin de ne pas précariser davantage ce public.

e- L'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA)

Comme c'était déjà le cas en 2019, il n'est pas rare d'observer un retard ou des blocages dans le versement des droits à l'ADA. Cette situation oblige l'HUDA à pallier à l'absence de ressources à travers des fonds de secours de plus en plus importants pour que les personnes en procédure puissent maintenir des conditions minimums de subsistance.

De plus, nous constatons que lorsque les situations se débloquent, la rétroactivité des droits n'est pas systématique et ne semble ne plus être de plein droit, ce qui vient imputer les ressources de la famille puisque ce sont des avances remboursables à l'association.

À noter que la carte ADA est une carte de paiement et non plus une carte de retrait. Ainsi, les ménages ont des difficultés pour accéder au paiement de différents services et commerces (boulangerie, transports, cantines et sorties scolaires, laverie, cotisations auprès des associations et caritatifs, photomaton, etc...). En effet, ces services ne sont parfois pas équipés de terminal de paiement électronique. Le service est doté de terminaux de paiement électronique afin de pouvoir encaisser les remboursements des dettes et les cautions ne nos hébergements.

En juin 2020, l'ensemble des cartes de paiement de l'OFII ont été changées, à la suite d'un changement de marché par le prestataire extérieur de gestion des cartes. En lien avec l'OFII. L'ensemble de l'équipe éducative s'est mobilisée afin que toutes personnes concernées puissent réceptionner leurs nouvelles cartes et éviter les ruptures dans le versement de l'allocation.

f- Un contexte de travail en perpétuel mouvement

La mise en place des directives et certaines mesures prises par les services de l'État ont demandé des fortes mobilisations et capacités d'adaptation à l'ensemble du personnel de l'HUDA. Les travailleurs sociaux relèvent qu'il est difficile, dans un contexte d'urgence, d'adapter nos missions, nos pratiques, notre fonctionnement et notre schéma d'hébergement.

Ces situations sont souvent à l'origine d'incertitudes fortes et d'épuisement des équipes, en lien avec l'instabilité générée dans les organisations de travail, le sens donné aux missions confiées dans un contexte où il faut assurer l'interface avec le public accueilli, pour lequel les difficultés sociales et médicales s'ajoutent très souvent à la spécificité de l'accompagnement dédié aux demandeurs d'asile.

Tout comme c'était le cas en 2019, l'équipe éducative doit faire face à un renforcement de la complexité des missions, notamment, de nombreuses problématiques que certaines familles peuvent cumuler : problèmes éducatifs, violences intra-familiales, violences inter ethniques, addictions multiples, actes délictueux, problèmes psychiatriques, difficultés de coordination avec les services de soin, difficulté d'accès à des classes spécialisées etc.

L'équipe est ainsi davantage amenée à effectuer des signalements auprès des services de l'aide sociale à l'enfance en raison de carences et/ou de mises en danger éducatives. Par ailleurs, nous avons pu observer en 2020 une recrudescence des violences conjugales et intra-familiales.

Une prise en charge adaptée est nécessaire pour accompagner les victimes de violences intrafamiliales. Ces situations sont souvent complexes puisqu'elles se mêlent aux particularités asilaires et d'exil. L'isolement, le sentiment de dépendance au conjoint violent (renforcé par la situation d'exil) et les enjeux administratifs liés au maintien sur le territoire peuvent retarder le repérage de ces situations. Par ailleurs, certaines victimes, souvent des femmes, peuvent parfois cacher ou minimiser les faits, par manque d'informations ou pour des raisons culturelles qui tendent à banaliser les violences domestiques. Certaines femmes craignent également les représailles communautaires ou familiales, une plus grande précarité et s'interrogent sur les risques d'une séparation dans la poursuite de leur procédure d'asile en France. Il n'est pas rare que ces situations soient détectées et que certaines victimes se confient sur les violences à la fin de leur procédure de demande d'asile.

Des difficultés persistent dans l'accès aux dispositifs dédiés à l'accompagnement des publics victimes de violences (situations administratives en inadéquation avec les prérequis pour accéder à certains dispositifs – d'hébergement notamment -, recours à l'interprétariat, ...

L'équipe éducative de l'HUDA a pu, au travers des situations rencontrées, étoffer et développer son expertise dans ce domaine. Des actions, retardées en 2020, sont menées en 2021 afin d'étoffer le réseau partenarial en lien avec la prise en charge des victimes et afin d'étayer davantage des travailleurs sociaux au travers de temps d'échanges et de formations.

Le développement du logement diffus, a engendré un accroissement des difficultés de voisinages. L'équipe tente de réguler et d'apaiser les tensions présentes sur les différents lieux d'hébergement ou avec le voisinage. Les conditions précaires dans le dispositif hôtelier

amènent quelquefois les usagers à avoir un comportement déviant, voire agressif quand leurs doléances ne peuvent pas être prises en considération ou obtenir une réponse favorable.

Ces situations nécessitent d'assurer une interface de médiation avec les différents partenaires concernés (bailleurs sociaux, responsables de résidences, etc)

En effet, certaines familles enfreignent le règlement et font l'objet de rappel aux règles par le travailleur social ou l'hôtelier (plaques de cuisson dans les chambres, hébergement de compatriotes, agressivité envers les hôteliers ou les travailleurs sociaux, problèmes avec le voisinage, etc.) sans que cela produise le moindre effet sur leur comportement. Ainsi, l'intervention du coordinateur ou chef de service est nécessaire, par le biais d'entretiens de recadrages ou de régulation au sein des lieux de vie.

Des interventions et temps de régulations et de médiatisation sont également plus importants au regard du déploiement des appartements destinés à la colocation. Les conflits, souvent liés à une divergence dans les habitudes de vie, l'utilisation et l'entretien des espaces collectifs, sont plus récurrents. Les personnes hébergées au sein d'un même lieu de vie ne parlent parfois pas la même langue et n'ont pas les mêmes us et coutumes, ce qui ne permet pas une compréhension mutuelle propice à la réduction des conflits.

Face aux reconduites et aux procédures d'expulsion mises en œuvre, les ménages peuvent vivre dans une anxiété et sollicitent les travailleurs sociaux, sans qu'aucun élément de réponse ou aucune perspective d'avenir ne puissent être apportés. De plus, en tant qu'intermédiaires des familles, les travailleurs sociaux sont interpellés régulièrement par les différents partenaires (écoles, PMI, acteurs de la santé, associations caritatives, etc.) à qui ils doivent expliquer que nos missions ne nous permettent pas de répondre aux diverses demandes d'installation sur le territoire.

Ces contextes impactant les professionnels nécessitent également, pour l'équipe de direction, de remanier l'organisation et l'environnement de travail, le fonctionnement du service et le réajustement des pratiques et postures professionnelles afin d'orienter et concentrer l'accompagnement dans les missions fondamentales et chercher un relais par les partenaires spécifiques.

5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La situation sanitaire mondiale a considérablement impacté l'organisation du service de l'HUDA en 2020 et à retarder la mise en œuvre des projets prévus en 2020. Ainsi, pour ces raisons, certains projets ont dû être reportés en 2021.

Malgré un contexte défavorable, l'équipe a su se mobiliser et s'adapter pour rester au plus près des besoins des personnes accueillies, maintenir le lien et proposer un accompagnement social adapté à chaque situation.

Sous l'impulsion de l'équipe, le travail d'évaluation, de redimensionnement des missions et du projet de service initié en 2020 se poursuit également en 2021.

Comme c'était le cas en 2019, l'équipe est face à un nombre important de personnes présentant des pathologies médicales lourdes et invalidantes. Aussi, afin de repérer, quantifier et objectiver les besoins spécifiques de ce public, l'enquête santé à des fins observatoires, prévue à l'échelle du pôle Asile en 2020, sera déployée en 2021.

En parallèle, le développement et le renforcement du réseau partenarial se poursuit en 2021, au travers d'un repérage et de contacts avec les acteurs clés implantés sur les différents secteurs d'interventions. De plus, des rencontres et temps d'échanges pour assurer une meilleure connaissance des missions respectives de chacun et définir des objectifs communs et renforcer l'appui de certains acteurs spécialisés dans l'accompagnement du public accueilli sur des situations repérées (accompagnement à la parentalité, accès aux soins, prise en charge des violences conjugales...) sont également engagées.

La mise en place d'actions collectives a été très limitée en 2020. Si la situation sanitaire s'améliore au cours du second semestre 2021, cet axe d'intervention sera également renforcé conjointement avec la mobilisation d'un réseau de bénévoles.

Le parc d'hébergement actuel ne permet pas aujourd'hui de répondre pleinement aux besoins de l'accueil du public isolé. Plusieurs nouvelles places, au sein de colocations, seront donc proposées en 2021 afin de diversifier plus encore l'offre d'hébergement proposée dans le cadre du DN@.

6 - GLOSSAIRE

ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile
AME : Aide Médicale de l'État
ARV : Aide au Retour Volontaire
CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAO : Centre d'Accueil et d'Orientation
CCS : Complémentaire Santé Solidaire
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CIO : Centre d'Information et d'Orientation
CMP : Centre Médico-Psychologique
CNDA : Cour National du Droit d'Asile
COFIL : Comité de Pilotage
CPAM : Caisse primaire d'Assurance Maladie
CPH : Centre Provisoire d'Hébergement
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DNA : Dispositif National d'Accueil
EMPP : Équipe Mobile Psychiatrie Précarité
FLE : Français Langue Étrangère
HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
MADA : Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile
OFII : Office Français de l'Immigration et l'Intégration
OFPPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides
OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français
PMI : Protection Maternelle Infantile
POS : Pays d'Origine Sûr
PUMA : Protection Universelle Maladie
RSA : Revenu de Solidarité Active
SAO : Service d'Accueil et d'Orientation
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SPADA : Structure de Premier Accueil pour Demandeurs d'Asile
UAUP : Unité d'Accueil des Urgences Psychiatriques

